



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante et onzième session
Rome, 6-7 décembre 2000

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

POUR LE

PROJET D'ORGANISATION ET DE GESTION VILLAGEOISES – PHASE II

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Sénégal	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée du projet	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	8
F. Organisation et gestion	9
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO SENEGAL (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU SÉNÉGAL)	2
III. DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE DYNAMIQUE)	3
IV. COÛTS ET FINANCEMENT	6
V. ORGANISATION ET GESTION	8

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1,00 USD	=	600 XOF
1,00 XOF	=	0,0167 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

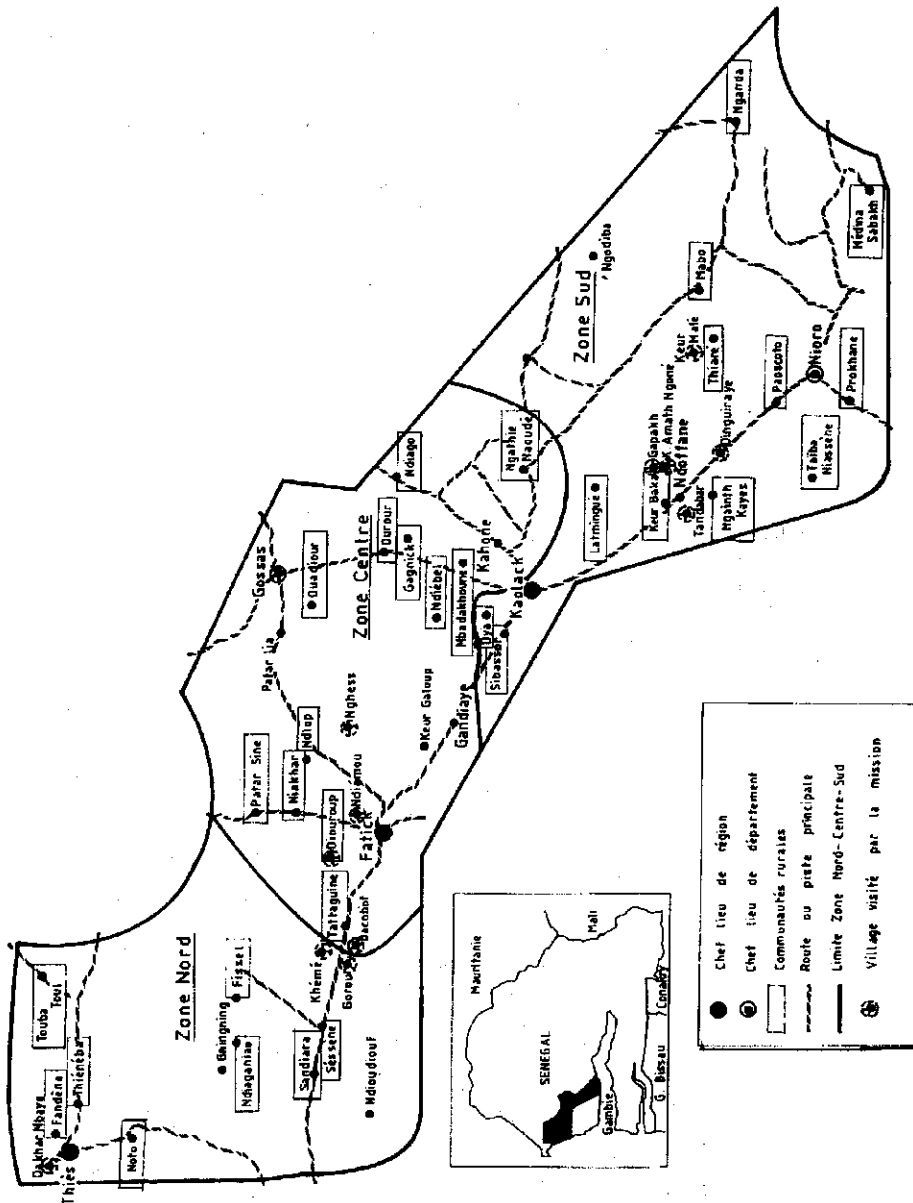
AGV	Assemblée générale villageoise
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
ECOG	Évaluation des capacités villageoises d'organisation et de gestion
GTZ	Office allemand de la coopération technique
PIV	Programme d'infrastructures villageoises
PNIR	Projet national d'infrastructures rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement international
POGV	Projet d'organisation et de gestion villageoises
PPTE	Pays pauvres très endettés
PROMER	Projet de promotion des micro-entreprises rurales
S&E	Suivi et évaluation
SARV	Situation annuelle de référence du village
UCG	Unité de coordination et de gestion du projet
USAID	Agence des États-Unis pour le développement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: Projet d'organisation et de gestion villageoises – Phase I (Ministère de l'agriculture)
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PROJET D'ORGANISATION ET DE GESTION VILLAGEOISES - PHASE II

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Sénégal
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROJET:	21,5 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	10,7 millions de DTS (équivalent approximativement à 13,7 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	2,0 millions de USD
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR ET DES BÉNÉFICIAIRES:	5,8 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	BOAD

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Au titre de la deuxième phase du projet d'organisation et de gestion villageoises, on apportera un appui à environ 500 communautés villageoises du bassin arachidier sénégalais. D'après les estimations officielles, la fréquence de la pauvreté en milieu rural dans la zone du projet est comprise entre 40 et 50%. Cependant, une autre branche comprenant 30 à 40% des ruraux de la zone, qui est tributaire des activités de culture sèche menées sur de petites exploitations dans des conditions climatiques et commerciales difficiles, pourrait sombrer de manière permanente ou temporaire dans la pauvreté. Le groupe cible du projet comprendra donc environ 30 000 ménages de petits exploitants, soit une population totale de quelque 200 000 personnes. Des activités spécifiques de soutien seront destinées aux femmes et aux jeunes, les groupes les plus vulnérables au sein des communautés rurales.

Pourquoi sont-ils pauvres? La fréquence élevée de la pauvreté et la forte vulnérabilité des populations rurales de la zone du projet sont en grande partie imputables aux facteurs suivants: a) grave dégradation de la base de ressources, restreinte et vulnérable; b) capacité insuffisante des communautés d'établir les priorités du développement local; c) accès limité aux marchés et aux services financiers; enfin, d) forte dépendance à l'égard des cultures sèches, consistant essentiellement en une seule culture commerciale, l'arachide, pour laquelle la situation du marché, extérieur et intérieur, n'a cessé de se dégrader.

Que leur apportera le projet? Afin de remédier à ces problèmes, la deuxième phase du projet d'organisation et de gestion villageoises s'attachera à: i) renforcer les capacités d'organisation et de gestion des organisations villageoises; ii) promouvoir et subventionner les investissements à caractère communautaire, en particulier ceux visant à protéger et à remettre en état la base de ressources naturelles; iii) aider les petits exploitants à mettre au point des systèmes de production agricole durables; iv) faciliter l'accès aux marchés et aux services financiers; enfin v) encourager la diversification des revenus ruraux, notamment pour les groupes les plus vulnérables.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? S'inspirant des approches participatives du développement à assise communautaire testées pendant la première phase, la deuxième phase du projet sera exécutée essentiellement par les organisations villageoises créées par la population locale. Le projet apportera des fonds pour le renforcement des capacités, l'assistance technique et le cofinancement des infrastructures villageoises, et jouera un rôle de facilitation auprès des autres fournisseurs de services, des opérateurs du marché et des institutions financières. Toutes les décisions essentielles ayant trait aux activités du projet ciblées sur les communautés incomberont à l'assemblée générale villageoise (AGV), qui regroupe l'ensemble de la population adulte. Le comité villageois de développement, désigné par cette assemblée, jouera un rôle de facilitation et sera responsable de l'ensemble de la coordination et du suivi de l'exécution à l'échelon du village. Un comité de gestion sera mis en place par l'AGV pour superviser la création, l'exploitation, l'entretien et la gestion des infrastructures financées par le projet. Les agriculteurs, à titre individuel, et les groupes d'intérêt économique seront les décideurs et les exécutants des activités génératrices de revenu. Cette participation directe garantira que l'appui est fondé sur la demande, que le soutien et le financement du projet correspondent aux priorités des bénéficiaires et que leurs activités sont menées d'une manière efficace, transparente et responsable.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
POUR LE
PROJET D'ORGANISATION ET DE GESTION VILLAGEOISES - PHASE II

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Sénégal d'un montant de 10,7 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,7 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet d'organisation et de gestion villageoises - Phase II. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le Sénégal, qui compte une population d'environ 9 millions d'habitants, avec un taux de croissance annuelle moyen de 2,8%, s'étend sur 196 722 km². La population urbaine estimée à environ 45% du total s'accroît de 4% par an. Un grand nombre de Sénégalais, y compris beaucoup de citoyens, vivent encore de l'agriculture et des activités connexes. L'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le Sénégal est faible, le pays se plaçant au 158^e rang sur 175. En 1997, l'espérance de vie à la naissance était d'environ 52 ans, et les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle étaient respectivement de 81 pour 1 000, 154 pour 1 000, et 510 pour 100 000. Le taux de scolarisation primaire était de 60% dans l'ensemble du pays et de 53% dans les campagnes. Le taux général d'alphabétisation des adultes (33%) est très faible pour la région, et celui des femmes (23%) est encore plus faible.

2. L'étude sur la pauvreté de 1994 a mis en lumière la gravité de la pauvreté au Sénégal, plus du tiers de la population totale vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Elle a également montré que la pauvreté est demeurée un phénomène essentiellement rural, avec une prévalence de 40% dans les zones rurales, contre 16% dans les villes. En conséquence, près de 78% des Sénégalais pauvres sont des ruraux. La répartition géographique de la pauvreté rurale fait apparaître une variabilité élevée selon les régions administratives, les prévalences les plus fortes étant constatées dans les provinces de Kolda (57%), de Ziguinchor (54%) et de Kaolack (48%), contre 12% et 15% dans les régions de Dakar et de Saint-Louis.

3. La pauvreté en milieu rural se conjugue à des indicateurs du développement humain très faibles et à un accès insuffisant des ruraux aux services essentiels. En 1992, le taux de mortalité infantile était de 102 pour 1000 en milieu rural contre 70 dans les villes, tandis que les taux de scolarisation primaire étaient respectivement de 38% et de 98%. Seulement 27% de la population rurale avait accès aux services de santé de base, et la plupart des femmes rurales n'avaient pas accès aux soins

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



prénataux (53%), contre environ 5% des citadines. En 1997, seulement 38% environ des ménages avaient accès à l'eau potable dans les campagnes, contre 79% dans les villes, et l'électrification ne couvrait que 5% des zones rurales.

4. Au cours des six dernières années, et après la dévaluation du franc CFA en 1994, le gouvernement a mené à bien de grandes réformes des politiques macroéconomiques et sectorielles axées essentiellement sur la libéralisation de l'économie et sur le désengagement de l'État de la production et de la commercialisation. Le Gouvernement du Sénégal s'est par ailleurs efforcé de maîtriser les dépenses budgétaires globales, tout en maintenant les dépenses sociales. En 1996, il a adopté un train de réformes institutionnelles qui visaient à renforcer le processus de décentralisation, en transférant d'importantes compétences en matière de développement local aux assemblées régionales élues et aux communes urbaines et rurales.

5. Après la dévaluation de 1994 et les réformes économiques qui l'accompagnaient la croissance économique a repris, passant de 2% par an en 1994 à près de 5% par an pour la période 1995-1998. Après avoir culminé à 32% en 1994 sous l'effet de la dévaluation, l'inflation a été ramenée à environ 3% en 1996 et 1997. Associée à la baisse des importations, la progression des exportations a permis une réduction de 19% du déficit commercial. Le déficit budgétaire a été ramené dans la même période de 6% à 2% du produit intérieur brut (PIB), tandis que le déficit extérieur passait de 10% à 6% du PIB. Le Sénégal remplit maintenant les critères de l'Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés (PPTF) Le Conseil d'administration examinera à sa session de décembre la question de la participation du FIDA au train de mesures d'allègement de la dette proposées au titre de cette initiative.

6. Le secteur agricole (au sens large, à savoir la production végétale et animale, la foresterie et la pêche) contribue pour un cinquième seulement au PIB, mais il emploie les deux tiers de la population économiquement active et constitue la principale source de recettes d'exportation. Dans leur grande majorité, les producteurs agricoles sont de petits exploitants qui cultivent la terre sous des régimes fonciers coutumiers, pratiquent des assolements traditionnels et associent quelques cultures de rente à une production vivrière de subsistance. Les cultures pluviales et l'élevage nomade prédominent; l'utilisation des intrants modernes est extrêmement limitée. La base de ressources naturelles est fragile et menacée par la diminution des précipitations et la dégradation du sol due à une pression démographique toujours croissante.

7. Les réformes sectorielles entreprises en 1994 ont principalement porté sur: le désengagement de l'État de la commercialisation du riz et de l'arachide, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques du secteur agricole, et le transfert à des organisations professionnelles de certaines fonctions assumées auparavant par le secteur public, comme les services de vulgarisation. Malgré ces réformes, la performance de l'agriculture a été dans l'ensemble plutôt médiocre (à l'exception des cultures d'exportation), avec une croissance moyenne annuelle inférieure à 1,5% pour la période 1990-1998. Les effets limités des réformes et la productivité stagnante des zones rurales sont dus à la persistance de contraintes structurelles importantes, notamment: i) la grave dégradation de la base de ressources naturelles; ii) la couverture limitée et la mauvaise qualité des services agricoles; iii) l'accès limité aux marchés des produits et des facteurs, imputable notamment aux graves insuffisances du réseau routier et au mauvais état des routes d'accès villageoises; iv) la faible productivité de la main-d'œuvre due à l'accès limité aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc); et v) la faible participation des populations rurales aux processus décisionnels relatifs au développement rural.

B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA

Portefeuille du FIDA au Sénégal

8. À ce jour, le FIDA a financé au Sénégal 9 projets pour un montant total de prêts de 62 millions de DTS (équivalant à 87 millions de USD). Quatre projets sont achevés: le projet de développement rural intégré de M'bour et Louga, le projet de développement de l'agroforesterie (PAGF), le deuxième projet de petites opérations rurales (PPOR) et le projet d'organisation et de gestion villageoises (POGV-I). Le projet de développement agricole dans le département de Matam (PRODAM) devra être achevé fin 2000. Quatre projets sont en cours: le projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER), le projet d'aménagement et de développement villageois (PADV), le projet agroforestier de lutte contre la désertification (PAGF-II) et le projet national d'infrastructures rurales (PNIR).

Enseignements tirés de l'expérience

9. Grâce à l'exécution de ces projets, le FIDA a acquis une grande expérience du développement rural communautaire. Un des principaux enseignements dégagés au Sénégal et dans la région est le suivant: les bénéficiaires et leurs organisations locales doivent être au centre du processus de développement, établissant des priorités parmi les diverses options, s'occupant de l'exécution et se chargeant de l'exploitation des activités créées avec un soutien extérieur initial. Le deuxième enseignement est que le renforcement des capacités locales est déterminant pour l'efficacité de l'exécution et nécessaire pour la durabilité. Troisième enseignement: la sous-traitance de l'exécution du projet à des entrepreneurs qualifiés du secteur privé ou public permet une action mieux adaptée et une exécution plus efficace.

10. **Principaux enseignements de la première phase.** Le premier des enseignements essentiels tirés de l'exécution de la première phase est le suivant: le renforcement des capacités au niveau local est plus efficace lorsqu'il repose sur un apprentissage pratique sur le tas et qu'il est guidé par un processus progressif de maturation et par une stratégie explicite de désengagement. Le deuxième enseignement concerne les jeunes ruraux, dont les problèmes doivent être traités avec des moyens différents de ceux utilisés pour les autres groupes vulnérables, en raison de leurs aspirations plus ambitieuses, de leur individualisme plus marqué et leur plus grande facilité à se déplacer entre leur village et la ville. Troisièmement, des accords préalables avec les institutions financières fournissant des lignes de crédit ciblées ne sont pas nécessaires pour faciliter l'accès des ruraux pauvres aux services financiers et peuvent même entraver l'exécution du projet. Quatrième enseignement: les communautés villageoises pauvres des campagnes sénégalaises ont besoin d'un financement et d'un soutien technique extérieurs pour répondre à certains besoins d'infrastructures communautaires de base. On a tenu compte de ces enseignements pour la conception de la présente deuxième phase.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Sénégal

Politique nationale d'élimination de la pauvreté du Sénégal

11. Il est ressorti du processus consultatif entrepris en 1996 dans l'ensemble du pays que les besoins prioritaires des ruraux étaient les suivants: amélioration des routes d'accès, eau potable, accès aux services de santé et d'éducation, et amélioration des perspectives économiques dans les campagnes. La population a également exprimé son vif souhait de participer aux décisions essentielles concernant le développement local et s'est déclarée résolue à assumer une part plus importante du financement des plans de développement local. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté rurale comporte trois volets: a) promouvoir la décentralisation et l'autonomisation des communautés rurales; b) réformer les institutions publiques chargées des politiques et programmes de développement rural; c) favoriser la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre des programmes de développement rural. Le gouvernement récemment élu a maintenu jusqu'ici ces orientations stratégiques.



Activités d'élimination de la pauvreté adoptées par d'autres donateurs importants

12. De nombreux donateurs ont financé des programmes de lutte contre la pauvreté dans les campagnes sénégalaises, fondés pour la plupart sur des approches décentralisées et participatives et comportant des investissements communautaires induits par la demande. Un des programmes les plus importants est le projet national d'infrastructures rurales cofinancé par le FIDA et la Banque mondiale, qui doit devenir opérationnel avant la fin de cette année. De nombreux donateurs bilatéraux, comme la France et l'Allemagne, l'Union européenne, le PNUD et d'autres financent, ou prévoient de financer, des programmes analogues de développement rural décentralisé. Au cours de sa première phase, le projet d'organisation et de gestion villageoises a beaucoup collaboré avec deux projets communautaires de gestion des ressources naturelles mis en œuvre dans la zone qu'il desservait et financés respectivement par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et par l'Office allemand de la coopération technique (GTZ). La BOAD est un important partenaire du FIDA au Sénégal, en tant qu'institution coopérante et cofinancier.

Stratégie du FIDA au Sénégal

13. La stratégie du FIDA est expliquée dans l'Exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) adopté en mars 1998. Cette stratégie appuie la politique de réduction de la pauvreté adoptée par le gouvernement, en ciblant particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés. Les grands axes de la stratégie du COSOP sont les suivants: a) autonomisation et renforcement des capacités au niveau local; b) protection et restauration de la base de ressources naturelles; c) meilleure utilisation des infrastructures existantes. Dans cette optique, les actions suivantes sont prévues: i) consolidation des interventions réussies entreprises à l'initiative du FIDA; ii) cofinancement sélectif d'interventions entreprises à l'initiative d'autres bailleurs de fonds, qui auraient une envergure nationale et/ou des répercussions sur les politiques; iii) octroi de fonds pour élaborer de nouvelles interventions novatrices et améliorer les résultats des projets en cours. Enfin, s'agissant de l'infrastructure, le FIDA axera les programmes dont il prend l'initiative sur la remise en état, tandis que, pour les gros investissements dans de nouvelles infrastructures, il cherchera à conclure des accords de cofinancement avec d'autres donateurs. Le présent projet, qui tient compte dans sa conception des orientations stratégiques du COSOP, contribuera vraiment à la réalisation de son objectif.

Raison d'être du projet

14. Le présent projet sera axé sur les zones pauvres du bassin arachidier, où l'économie rurale a beaucoup souffert de la diminution des précipitations et de la baisse de la production et des prix de l'arachide due au marasme des marchés internationaux. Ces facteurs, conjugués à la dégradation continue de la base de ressources naturelles, ont limité les effets des efforts de développement déployés auparavant dans la région. La fréquence de la pauvreté parmi la population cible est encore évaluée à plus de 45%. De fait, compte tenu de la forte variabilité des revenus ruraux d'une année sur l'autre et au cours d'une même année, plus des deux tiers de la population des villages ciblés peut être considérée comme pauvre.

15. La première phase du projet a été l'un des projets les plus importants mis en œuvre dans la région du bassin arachidier, tant sur le plan de la couverture que sur celui des ressources engagées. Tout en répondant à certains besoins de base des communautés visées, elle a contribué à susciter des attentes ambitieuses parmi la population locale. Cette dernière, comme le gouvernement, considère que la deuxième phase est essentielle pour autonomiser les communautés villageoises, réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie.

16. Le projet apportera aux organisations villageoises un appui pour le renforcement des capacités, financera la création d'infrastructures communautaires et encouragera les systèmes de productions agricoles durables et les activités rémunératrices diversifiées. Ces interventions contribueront à

améliorer les conditions de vie et à accroître et diversifier les revenus ruraux, ce qui permettra de réduire la fréquence de la pauvreté dans les communautés villageoises cibles et rendra les groupes les plus exposés (femmes, jeunes et petits paysans) moins vulnérables face à la variabilité des revenus due aux aléas climatiques et commerciaux. Elles favoriseront par ailleurs l'autonomisation des populations rurales en s'attaquant aux problèmes qui entravent leur développement, ce qui contribuera indirectement à améliorer la gouvernance au niveau local.

17. POGV-I a été l'un des premiers projets de développement rural au Sénégal reposant sur une approche participative du développement communautaire. La deuxième phase, dont la conception intègre une stratégie explicite de désengagement fondée sur la maturation progressive des organisations villageoises, pourra être facilement transposée dans le reste du Sénégal et ailleurs dans la région.

18. Le projet proposé, qui jouera un rôle important dans la lutte contre la pauvreté rurale – objectif fondamental du gouvernement et de la population rurale – est de ce fait un instrument efficace d'exécution du mandat du FIDA et d'application de sa stratégie d'intervention au Sénégal.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

19. **La zone du projet.** Le projet aura la même aire d'intervention que dans la première phase, à savoir les trois régions de Fatick, Kaolack et Thiès. On estime qu'environ 2,2 millions de personnes, soit 25% de la population totale du pays, habitent dans ces régions. Près de la moitié d'entre eux vivent des cultures pluviales (essentiellement céréales et arachide) et gagnent un revenu d'appoint en pratiquant l'élevage extensif et diverses activités artisanales et commerciales informelles. Le climat de la zone du projet est semi-aride, caractérisé par une saison des pluies brève et très variable. L'économie rurale de ces régions a beaucoup souffert de la diminution des précipitations, de la dégradation des ressources naturelles et de la baisse des prix à la production de l'arachide, principale culture de rente.

20. **Le groupe cible.** Le groupe cible comprendra environ 500 communautés villageoises, dont 400 étaient comprises dans la première phase; les 100 autres seront choisies parmi les plus pauvres de la zone. On estime la population de ces communautés à environ 200 000 personnes (30 000 ménages). Quelque 2 000 organisations villageoises bénéficieront de formation et d'appui pour le renforcement des capacités. Environ 10 000 petits paysans seront aidés. Il est prévu que, dans au moins la moitié des organisations villageoises qui seront appuyées, des femmes et des jeunes seront concernés, ce qui garantira leur participation aux décisions communautaires sur les priorités du développement local et leur permettra de jouer un rôle fondamental dans l'exécution. Ces groupes vulnérables recevront par ailleurs un appui ciblé pour leurs principales activités économiques, visant notamment à leur transmettre un savoir-faire technique et de gestion, et à faciliter leur accès aux marchés et aux services financiers.

B. Objectifs et portée du projet

21. L'objectif général² de la deuxième phase de sept ans envisagée est d'aider les populations rurales cibles à améliorer durablement leurs revenus et leurs conditions de vie. Les résultats attendus peuvent être récapitulés comme suit:

- les communautés villageoises cibles développeront leur capacité de définir, de mettre en œuvre et de gérer leurs propres programmes de développement local;

² Voir l'appendice III, cadre logique.



- leurs conditions de vie s'amélioreront grâce à des infrastructures villageoises efficaces et accessibles à tous les habitants;
- les revenus de la majorité de la population ciblée, en particulier ceux des femmes et des jeunes, augmenteront sensiblement.

22. Les principaux résultats du projet seront les suivants:

- exécution dans tous les villages cibles de programmes de renforcement des capacités;
- création dans tous les villages cibles d'infrastructures communautaires fonctionnelles;
- mise en place de systèmes de production agricole durables sur au moins 20 parcelles dans chacun des villages cibles; et
- lancement réussi d'au moins deux nouvelles activités rémunératrices par des groupes de femmes et de jeunes dans chaque village.

C. Composantes

23. Pour atteindre cet objectif, le projet fournira un appui aux organisations villageoises pour le renforcement des capacités et un appui financier pour l'établissement d'infrastructures communautaires. Il encouragera les systèmes agricoles durables et les activités rémunératrices diversifiées par un soutien technique et une aide à la gestion, ainsi qu'en améliorant l'accès aux marchés et aux services financiers. Le projet aura quatre composantes: i) appui aux capacités villageoises d'organisation et de gestion; ii) programme d'infrastructures villageoises (PIV); iii) appui aux systèmes de production durables et à la diversification des revenus, iv) coordination, suivi et évaluation.

24. **Appui aux capacités villageoises d'organisation et de gestion.** Cette composante permettra de poser des diagnostics participatifs de la situation et des capacités des villages, d'appuyer un processus de planification participative des priorités du village en matière de développement et d'appuyer le renforcement des capacités des organisations villageoises. Les diagnostics comprendront une base de données socio-économiques pour chaque village, dite situation annuelle de référence du village (SARV) et une première évaluation des capacités villageoises d'organisation et de gestion (ECOG). Cette évaluation servira à déterminer le degré de préparation de l'organisation villageoise pour entreprendre, réaliser et gérer les projets et activités de développement local et pour définir le renforcement des capacités nécessaire. Les SARV et les ECOG seront mises à jour chaque année selon une démarche participative pour permettre le suivi des réalisations et de l'impact et pour servir de fondement à la planification de l'appui à apporter au village l'année suivante dans le cadre du projet. Le soutien au processus de planification participative vise à aider les villageois à mettre au point un plan de développement villageois opérationnel et assorti de priorités qui réponde aux préoccupations de tous les groupes sociaux, en particulier à celles des femmes et des jeunes. En général, les plans de développement villageois comprendront un programme de développement des capacités villageoises et un programme d'infrastructures villageoises. Cette composante appuiera le programme de développement des capacités villageoises en fournissant la formation et l'assistance technique nécessaires au renforcement des capacités de toutes les organisations villageoises, l'accent étant mis sur les compétences essentielles à l'exécution des activités soutenues par le projet.

25. **Programme d'infrastructures villageoises (PIV).** Cette composante offrira le mécanisme de financement nécessaire à l'établissement des infrastructures villageoises et comprendra deux sous-composantes. La première, le programme prioritaire d'infrastructures villageoises, financera des investissements dans les villages cibles tels que les infrastructures communautaires (hydraulique et bâtiments à usage multiple), infrastructures productives à long terme (petite irrigation, mares), boisements villageois, les petits ouvrages de dessalage des terres et de lutte contre l'érosion. La seconde sous-composante, le programme d'infrastructures inter-villageoises, financera les investissements qui supposent une collaboration entre plusieurs villages voisins. L'accent sera mis sur la restauration des ressources naturelles, comme les ouvrages anti-érosion, et sur les investissements



productifs à rentabilité différée comme l'aménagement des bas-fonds et des vallées. La BOAD, institution coopérante durant la première phase, envisagerait de financer le programme d'infrastructures inter-villageoises. La liste des infrastructures exclues des deux sous-composantes comprend les infrastructures à usage religieux ou politique et celles destinées aux activités de loisir.

26. Appui aux systèmes de production durables et à la diversification des revenus. Cette composante encouragera les systèmes de production durable au niveau de l'exploitation. Ces systèmes reposeront sur des techniques éprouvées et qui ont été assez généralement adoptées dès la première phase, principalement l'embocagement et la fumure organique. On aidera également les petits agriculteurs à améliorer leurs techniques de production, à commercialiser plus facilement leurs produits et à acquérir les intrants essentiels, notamment des semences améliorées. Cette composante fournira aussi un appui aux activités rémunératrices agricoles et non agricoles ciblé sur les femmes et les jeunes. Les femmes ont habituellement des activités individuelles ou collectives de riziculture et production de légumes, de transformation des produits agricoles, de petit commerce, d'élevage de petits ruminants, de volaille, etc. Les jeunes sont généralement plus intéressés par les initiatives personnelles et préfèrent créer des micro-entreprises de services ou de fabrication de petits outils et matériels. Des liens appropriés seront noués avec PROMER pour éviter les doubles emplois dans l'appui apporté à ces entreprises. Pour faciliter l'accès des groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes aux services financiers, cette composante mettra en place un fonds de risque auquel les institutions financières partenaires pourront faire appel au *pro rata* des prêts accordés.

27. Coordination, suivi et évaluation (S&E). Cette quatrième composante financera le recrutement, sur base contractuelle, et le fonctionnement d'une petite unité de coordination et de gestion du projet (UCG), qui sera chargée de la coordination et de la gestion financière du projet. Cette composante permettra aussi d'établir et d'utiliser un système efficace de S&E qui servira d'instrument de gestion et d'apporter un soutien technique et une formation à tous les partenaires d'exécution du projet.

D. Coûts et financement

28. Les coûts totaux du projet pour la période d'exécution prévue de sept ans sont estimés à 21,5 millions de USD, dont 1,2 million, soit 6% du total, en devises. Les droits et taxes représentent 12,5% des coûts totaux, soit l'équivalent de 2,6 millions de USD.

29. Le financement du FIDA est estimé à l'équivalent de 13,7 millions de USD, soit 64% des coûts totaux. La contribution du gouvernement sera d'environ 2,7 millions de USD, ou 12,5% des coûts totaux, et les bénéficiaires fourniront l'équivalent de 3,1 millions de USD (14,5%). La BOAD envisage de cofinancer la composante infrastructures villageoises à hauteur d'environ 2,0 millions de USD (10%).

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET ^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Appui aux capacités villageoises d'organisation et de gestion	1 974	40	2 014	2	10
B. Programme d'infrastructures villageoises	13 340	-	13 340	-	64
C. Appui aux systèmes de production et à la diversification des revenus	2 098	165	2 263	7	11
D. Coordination, suivi et évaluation	2 301	885	3 186	28	15
Total des coûts de base	19 713	1 090	20 803	5	100
Aléas d'exécution	173	36	210	17	1
Aléas financiers	391	79	471	17	2
Total des coûts du projet	20 278	1 205	21 484	6	103

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT ^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		BOAD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Appui aux capacités villageoises d'organisation et de gestion	1 731	83,2	-	0,0	0,0	-	349	16,8	2 080	9,7	44	1 687	349
B. Programme d'infrastructures villageoises	7 019	51,0	2 040	14,8	22,4	22	1 630	11,8	13 776	64,1	-	12 146	1 630
C. Appui aux systèmes de production et à la diversification des revenus	1 996	85,4	-	0,0	0,0	-	341	14,6	2 337	10,9	180	1 816	341
D. Coordination, suivi et évaluation	2 925	88,9	-	0,0	0,0	-	365	11,1	3 290	15,3	981	2 032	277
Total des décaissements	13 671	63,6	2 040	9,5	3 087	14,4	2 686	12,5	21 484	100,0	1 205	17 672	2 598

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

30. **Passation des marchés.** La passation des marchés des partenaires d'exécution et des firmes de consultants se fera conformément aux procédures du FIDA et de la BOAD. Les achats de biens seront autant que possible groupés pour obtenir les meilleures offres. Les achats de véhicules d'une valeur supérieure à 100 000 USD et les marchés de biens et services d'une valeur supérieure à 50 000 USD seront effectués par voie d'appels d'offres internationaux. Les achats de véhicules d'une valeur inférieure à 100 000 USD et les marchés de biens et services d'une valeur inférieure à 50 000 USD feront l'objet d'appels d'offres nationaux. Les marchés de biens d'une valeur supérieure à 5 000 USD mais inférieure à 10 000 USD seront adjugés par consultation des fournisseurs à l'échelon national. Les biens de moins de 5 000 USD seront achetés directement dans le commerce. Étant donné que les travaux de génie civil sont peu importants et dispersés et que leur exécution s'étalera sur plusieurs années, ils seront adjugés par consultation à l'échelon national.



31. **Décaissements.** Avant le début de chaque année d'exécution, le budget-programme annuel, une fois examiné et approuvé par le comité de pilotage, sera soumis à l'institution coopérante et au FIDA pour avis et adoption. Les demandes de retrait seront cosignées par le coordonnateur de l'UCG et le responsable de la gestion administrative et financière du projet. Les décaissements se feront sur présentation de toutes les pièces justificatives, sauf pour les dépenses suivantes: dépenses de fonctionnement, salaires, indemnités de déplacement, enquêtes et contrats, formation locale et fonds de risque, qui seront réglées sur présentation de relevés de dépenses certifiés.

32. Pour faciliter les décaissements et l'exécution du projet, un compte spécial en XOF sera ouvert par l'emprunteur au nom du projet auprès d'une banque agréée de Dakar. L'allocation autorisée est de 600 millions de XOF. Un montant initial de 300 millions de XOF y sera déposé pour la première année d'activité. Le dépôt sera porté à 600 millions de XOF la deuxième année. Les fonds seront transférés du compte spécial à Dakar à un compte spécial secondaire qui sera ouvert auprès d'une banque agréée de Kaolack. Le gouvernement prendra toutes les mesures appropriées, notamment sous forme de crédits budgétaires annuels, chèques du Trésor public et exonération de droits d'importation pour couvrir les taxes et droits afférents aux dépenses du projet.

33. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'UCG tiendra une comptabilité en partie double répondant aux normes internationales. Les organisations partenaires responsables de l'exécution d'activités spécifiques du projet tiendront des comptes distincts justifiant leur utilisation des fonds du projet. Elles recevront des avances sur les dépenses futures, à commencer par un versement équivalent aux dépenses de fonctionnement des trois premiers mois. Elles soumettront à l'UCG des relevés de dépenses mensuels accompagnés des justificatifs originaux. Après vérification, l'UCG réalimentera le compte selon les besoins. Les comptes de l'UCG et des organisations partenaires seront examinés régulièrement et à la demande des missions de supervision. Un audit financier et de gestion sera effectué chaque année par un cabinet d'audit de réputation internationale agréé par le FIDA. Ce cabinet donnera un avis sur les procédures d'appel d'offres, la légitimité des dépenses imputées sur le compte spécial et l'utilisation des biens et services financés par le projet. Il émettra aussi une opinion distincte sur les relevés de dépenses et le compte spécial. Les honoraires de ce cabinet d'audit seront portés au compte du prêt.

F. Organisation et gestion

34. **Mécanismes d'exécution.** La mise en œuvre du projet reposera sur les organisations villageoises existantes auxquelles des prestataires de services publics et privés fourniront sous contrat un appui pour le renforcement de leurs capacités. Une stratégie explicite de désengagement sera appliquée dans chaque village pour préparer l'achèvement du projet au bout de la sixième année. Une unité légère sera chargée de la coordination globale de la mise en œuvre, du S&E, gèrera les contrats et assurera la gestion financière. Tous les partenaires intervenant dans l'exécution recevront l'appui technique et la formation dont ils ont besoin.

35. **Participation des bénéficiaires.** Les bénéficiaires et leurs organisations locales seront au cœur des processus participatifs proposés pour l'établissement des priorités, la mise en œuvre et l'évaluation. Les grandes décisions seront prises par l'assemblée générale villageoise (AGV), qui comprend traditionnellement toute la population adulte du village. Un comité villageois de développement, désigné par l'AGV, jouera un rôle important de facilitation et sera chargé de la coordination globale et du suivi de la mise en œuvre au niveau du village. Un comité de gestion sera créé par l'AGV pour superviser la mise en place, le fonctionnement, l'entretien et la gestion des infrastructures financées par le PIV. Ce sont les agriculteurs et les groupes d'intérêt économique qui décideront des activités visant à produire des revenus et qui les réaliseront.



36. La composante infrastructures villageoises sera réalisée selon les principes suivants:
- les infrastructures seront choisies selon un processus de planification participative;
 - les bénéficiaires participeront aux dépenses d'investissement;
 - un système adéquat de recouvrement des coûts sera établi pour chaque infrastructure afin que les dépenses de fonctionnement et d'entretien soient couvertes;
 - un comité de gestion des infrastructures sera établi par l'AGV pour superviser la mise en place, le fonctionnement, l'entretien et la gestion de chacune des infrastructures financées par le PIV.
37. Un mémorandum d'accord énoncera en bonne et due forme les modalités de financement du PIV convenues entre le projet et chacun des villages bénéficiaires. Pour en être bénéficiaire, le village doit avoir atteint une capacité suffisante d'organisation et de gestion et satisfaire à des critères spécifiques en ce qui concerne les principes ci-dessus ainsi que la faisabilité et la justification des diverses infrastructures.
38. **Services de soutien.** Trois principaux partenaires d'exécution seront choisis par mise en concurrence pour fournir, sous contrat, un appui à la mise en œuvre et au renforcement des capacités aux villages cibles de chacune des trois provinces. La formation spécialisée et l'appui technique feront en général l'objet de contrats de services de courte durée. Les services génériques de soutien technique, tels que le soutien à l'établissement et à la gestion des infrastructures et aux principales activités génératrices de revenus, pourront faire l'objet de contrats annuels avec des partenaires qualifiés choisis parmi des organismes publics ou privés.
39. **Coordination et gestion.** Le Ministère de l'agriculture, en tant qu'organisme d'exécution pour le compte du gouvernement, mettra en place une petite unité de gestion et de coordination du projet (voir par. 27), autonome sur les plans administratif et financier. Implantée à Kaolack, l'UCG aura pour mission de coordonner toutes les interventions du projet, d'administrer les contrats et les accords cadres et d'assurer la bonne gestion financière des fonds du projet. Son personnel essentiel sera formé d'un coordonnateur du projet, d'un responsable de la gestion financière et administrative, de spécialistes du renforcement des capacités rurales, des activités génératrices de revenus en milieu rural et de S&E participatif, ainsi que de trois responsables régionaux du suivi, à raison d'un par région.
40. La supervision et l'orientation du projet seront du ressort d'un comité de pilotage du projet qui facilitera aussi la coordination entre institutions. Présidé par le ministre chargé des questions agricoles, le comité de pilotage sera composé d'un nombre limité de membres, dont les bénéficiaires du projet.
41. **Partenariats et coopération avec d'autres projets.** Le PROMER et le PNIR, deux autres projets nationaux financés par le FIDA, réalisés dans la même région géographique, offriront des possibilités de complémentarité et de synergie. La coopération entre ces trois projets se fera dans le respect de leurs mandats respectifs, qui sont complémentaires. Le PNIR soutient les infrastructures de base comme les écoles primaires et les dispensaires ou la réfection de la voirie rurale, et d'autres qui relèvent d'institutions décentralisées. Le PROMER s'attache à promouvoir et appuyer les micro-entreprises rurales non agricoles. Des accords de coopération seront signés pour préciser les modalités de la coopération sur le terrain et prévoir l'échange régulier des enseignements tirés de l'expérience.
42. Des accords du même type seront conclus avec le programme de soutien aux services agricoles et aux organisations paysannes de la Banque mondiale, le projet d'autopromotion et de gestion des ressources naturelles de la GTZ et le projet de gestion communautaire des ressources naturelles de l'USAID. Comme ce fut le cas lors de la première phase, POGV-II collaborera aussi avec d'autres petits projets et avec les ONG intervenant dans sa zone d'opération, et des accords formels seront conclus à cet effet au fur et à mesure des besoins.



43. **Suivi et évaluation.** Le système de S&E sera conçu comme un ensemble intégré d'outils dont chacun des acteurs clés se servira pour améliorer sans cesse la mise en œuvre et l'impact. Chaque organisme d'exécution établira donc un système interne de suivi centré sur la collecte et l'analyse des renseignements nécessaires pour évaluer la performance de l'exécution. Les principaux partenaires et les partenaires d'exécution spécialisés aideront les organisations villageoises et le comité de développement villageois à établir et appliquer chacun leur système de suivi.

44. Des évaluations participatives des processus et de l'impact seront menées chaque année au niveau du village et serviront de fondement au système d'évaluation d'ensemble. Ces évaluations seront interactives: la population du village et tous les partenaires d'exécution dans la communauté y seront associés. Elle servira à la mise à jour de la situation annuelle de référence du village et de l'évaluation de ses capacités (SARV et ECOG) ainsi qu'à l'établissement de son programme d'activité pour l'année suivante. Elles serviront aussi d'éléments constitutifs d'un système d'émulation entre villages qui sera créé pour définir et encourager l'adoption généralisée des meilleures pratiques de l'année en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes villageois. Au niveau du projet, on réalisera selon des méthodes participatives une évaluation à mi-parcours et une évaluation de fin de projet en s'attachant à l'impact sur les bénéficiaires et à l'efficacité des modalités d'intervention. Il est également prévu de réaliser des évaluations thématiques et d'apporter un soutien technique et une formation pour la mise en place, le fonctionnement et l'utilisation des systèmes de S&E, en recourant pour ce faire à des experts très qualifiés.

G. Justification économique

45. **Bénéficiaires.** La population cible bénéficiera de l'appui au renforcement des capacités et des services procurés par les infrastructures villageoises. La population des villages cibles, soit environ 200 000 personnes, bénéficiera de l'appui au renforcement des capacités apporté à quelque 2 000 organisations villageoises. Cette population bénéficiera aussi d'un meilleur accès aux infrastructures et services du village. Environ 25 000 hommes, femmes et jeunes auront suivi des cours d'alphabétisation qui déboucheront sur l'alphabétisation fonctionnelle de 40 à 50% d'entre eux. L'appui aux systèmes de production durables se traduira par l'augmentation des revenus d'environ 20 000 agriculteurs.

46. **Impact sur les groupes cibles du FIDA et les femmes.** Des dispositions ont été prises pour que les groupes traditionnellement vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, participent effectivement à la prise de décisions au niveau du village et aient leur part des bénéfices du projet. Les revenus des femmes augmenteront et se diversifieront grâce aux activités rémunératrices. De plus, bon nombre des infrastructures villageoises prévues réduiront le temps et la peine qu'exigent leurs tâches traditionnelles, comme la corvée d'eau et de bois et la cuisine. Le projet sera aussi ciblé plus particulièrement sur les jeunes, compte tenu de leur mobilité et de leurs intérêts et compétences spécifiques, grâce à une amélioration de la couverture et de la qualité des services de soutien qui leur sont destinés.

47. **Analyse économique.** Le projet est conçu de manière à fournir des services d'appui et un soutien financier à la demande. Les services à fournir et les besoins financiers sont programmés par grandes catégories, mais ce sont les bénéficiaires eux-mêmes qui décideront, individuellement ou par l'intermédiaire de leurs organisations locales, de la nature et de l'ampleur des services et investissements à financer en priorité. Dans ces conditions, il n'est pas possible de réaliser pour le présent projet l'analyse coûts-avantages classique qui permettrait de calculer le taux de rentabilité interne. Une analyse approfondie a cependant été faite. Il en ressort que les investissements et activités clés pouvant bénéficier de l'appui du projet produiront des avantages économiques et/ou environnementaux très sensibles pour les communautés et personnes cibles.



48. Premièrement, les activités du projet auront un impact favorable sur les revenus ruraux par l'appui à la production agricole, et un meilleur accès aux marchés et aux services financiers. Les revenus des bénéficiaires cibles, en particulier les petits paysans, les femmes et les jeunes, seront ainsi plus élevés, plus diversifiés et plus stables. Le projet améliorera aussi la durabilité des ressources dont dépend l'agriculture en encourageant les investissements collectifs et individuels tendant à protéger et restaurer les ressources naturelles. Cependant, l'impact le plus important du projet sera de développer les compétences techniques et gestionnaires des institutions villageoises, communautaires et privées, de base.

49. **Analyse financière.** Il a été procédé à une analyse financière des principaux types d'infrastructures villageoises pouvant bénéficier de l'appui du projet. Les infrastructures de production ont un taux de rentabilité interne élevé, allant de 10% pour les petites mares servant à la culture maraîchère et 24% pour les travaux de dessalage à 46% pour les travaux anti-érosion. Le surcroît de revenus créé par les systèmes améliorés de production ira de 65% dans la zone centre (région de Kaolack) à 126% dans la zone sud (Fatick) et 130% dans la zone septentrionale (Thiès). L'analyse montre aussi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien des infrastructures non productives pourront être assumées par les bénéficiaires et se situent dans les normes de la région.

50. **Durabilité.** L'une des caractéristiques essentielles réside dans le souci systématique d'assurer la durabilité du capital social et physique, de la base des ressources agricoles et des activités économiques appuyées par le projet. Cette durabilité sera recherchée principalement par la stratégie explicite de désengagement progressif qui sous-tend toutes les interventions du projet. Elle sera facilitée par le recours à des techniques et compétences fondées sur les traditions et l'organisation sociale locales, compatibles avec le savoir-faire et les compétences techniques et gestionnaires des communautés rurales du Sénégal. La durabilité sera renforcée par le fait que des systèmes de recouvrement des dépenses de fonctionnement et d'entretien des infrastructures seront choisis et appliqués volontairement par les bénéficiaires.

H. Risques

51. Les principaux risques d'exécution du projet sont les suivants: a) le gouvernement pourrait ne pas respecter son engagement de soutenir le développement local participatif; b) des ingérences politiques locales pourraient perturber l'exécution, et c) les partenaires du projet pourraient être incapables d'honorer leurs engagements. Le premier risque est très faible. Pour se prémunir contre les risques b) et c), on prendra des dispositions tendant à réduire les ingérences dans l'exécution du projet et à garantir la conclusion de contrats et d'accords de coopération transparents avec les partenaires d'exécution. La bonne application de ces dispositions sera assurée par une supervision étroite de la part de l'institution coopérante et du FIDA.

I. Impact sur l'environnement

52. La plupart des infrastructures villageoises pouvant prétendre à l'appui du projet viseront à restaurer la base de ressources naturelles ou à enrayer sa dégradation par l'érosion du vent et de l'eau. Le projet encouragera aussi les systèmes de production agricole respectueux de l'environnement. On peut considérer que la plupart des autres interventions auront un effet neutre sur l'environnement. On peut donc compter que le projet aura un effet bénéfique sur l'environnement.

J. Aspects novateurs

53. Le POGV-II introduira deux éléments novateurs d'importance capitale et qui peuvent fort bien être reproduits ailleurs à l'avenir: i) une stratégie explicite de désengagement en tant que partie intégrante de la méthode d'intervention, qui reposera sur des évaluations participatives régulières des capacités d'organisation, de mise en œuvre et de gestion au niveau du village, et sur un appui ciblé au

renforcement des capacités fondé sur l'apprentissage sur le tas, et ii) l'instauration d'une émulation entre villages pour promouvoir l'adoption généralisée des meilleures pratiques mises en évidence au cours de l'exécution du projet.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

54. Un accord de prêt entre la République du Sénégal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

55. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

56. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

57. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (10 700 000 DTS) venant à échéance le 15 août 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 15 novembre 2000)

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal (le Gouvernement) assure la prise en charge des droits et taxes au moyen de chèques trésor et l'exonération de tous droits grevant les importations.
2. Le Gouvernement s'assure que les fonds provenant du prêt de la BOAD sont mis à la disposition de l'UCG conformément aux dispositions des Programmes de travail et budget annuels (PTBA).
3. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du Projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du Projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "*Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997*" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ses avenants.
4. Le Gouvernement veille à ce que le personnel du Projet soit assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.
5. La sélection du Coordinateur de l'UCG et du Responsable administratif et financier se fera sous l'autorité de l'Agent principal du projet sur la base d'un appel à candidatures ouvert aux cadres qualifiés des secteurs public et privé. La sélection du personnel technique, de gestion et d'administration sera du ressort du Coordinateur et sera faite sur la base d'un appel à la concurrence. Tout le personnel de l'UCG sera recruté sur la base de contrats de deux ans renouvelables. Le recrutement et le remplacement du Coordinateur de l'UCG, du Responsable administratif et financier et de tout le personnel clé se feront après avis de non-objection de l'institution coopérante et du Fonds.
6. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de la République du Sénégal.
7. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:
 - a) l'UCG a été créée;
 - b) le Comité de pilotage a été établi;
 - c) le Coordinateur du projet et le Responsable administratif et financier, acceptables pour le Fonds, ont été nommés par l'Agent principal du projet; et
 - d) un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République du Sénégal et acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au Fonds.



8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables aux décaissements des fonds du prêt:

- a) recrutement des trois opérateurs partenaires polyvalents; et
- b) élaboration d'un projet de manuel des procédures de mise en œuvre.

COUNTRY DATA

SENEGAL

Land area (km² thousand) 1997 1/	193	GNP per capita (USD) 1998 2/	520
Total population (million) 1998 1/	9	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/	0.5
Population density (people per km²) 1998 1/	47	Average annual rate of inflation, 1990-98 2/	5.6
Local currency	CFA Franc BCEAO (XOF)	Exchange rate: USD 1 = XOF 600	
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-98 1/	2.7	GDP (USD million) 1998 1/	4 682
Crude birth rate (per thousand people) 1998 1/	39	Average annual rate of growth of GDP 1/	
Crude death rate (per thousand people) 1998 1/	13	1980-90	3.1
Infant mortality rate (per thousand live births) 1998 1/	69	1990-98	2.9
Life expectancy at birth (years) 1998 1/	52	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% agriculture	17.4
Poor as% of total rural population 1/	n.a.	% industry	24.1
Total labour force (million) 1998 1/	4.1	% manufacturing	15.8
Female labour force as% of total, 1998 1/	42.6	% services	58.5
Education		Consumption, 1998 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1997 1/	71.3	General government consumption (as% of GDP)	10.3
Adult literacy rate (% of total population) 1997 3/	34.6	Private consumption (as% of GDP)	74.8
Nutrition		Gross domestic savings (as% of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1996 3/	2 394	Balance of Payments (USD million)	
Prevalence of child malnutrition (height for age% of children under 5) 1992-98 1/	22.9	Merchandise exports, 1998 1/	n.a.
Prevalence of child malnutrition (weight for age% of children under 5) 1992-98 1/	22.3	Merchandise imports, 1998 1/	n.a.
Health		Balance of merchandise trade	
Health expenditure, total (as% of GDP) 1990-98 1/	4.7	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people) 1990-98 1/	0.1	before official transfers, 1998 1/	- 345
Percentage population without access to safe water 1990-97 3/	37	after official transfers, 1998 1/	- 81
Percentage population without access to health services 1981-92 3/	60	Foreign direct investment, 1998 1/	40
Percentage population without access to sanitation 1990-97 3/	61	Government Finance	
Agriculture and Food		Overall budget surplus/deficit (including grants) (as% of GDP) 1997 1/	
Food imports as percentage of total merchandise imports 1998 1/	n.a.	Total expenditure (% of GDP) 1997 1/	n.a.
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	91	Total external debt (USD million) 1998 1/	3 861
Food production index (1989-91=100) 1996-98 1/	100.4	Present value of debt (as% of GNP) 1998 1/	58.3
Land Use		Total debt service (% of exports of goods and services) 1998 1/	
Arable land as% of land area, 1997 1/	11.6	Nominal lending rate of banks, 1998 1/	n.a.
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	73.8	Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	3.5
Forest area as% of total land area, 1995 1/	38.3		
Irrigated land as% of cropland, 1995-97 1/	3.1		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 2000

2/ World Bank, *Atlas*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1999

PREVIOUS IFAD LOANS TO SENEGAL

Project Loan	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Approved Loan Amount (SDR)	Disbursement (as % of approved amount)
I-26-SE	Integrated Rural Development Project of M'Bour Louga	IFAD	AfDB	HC	18 Dec 79	13 Jul 81	30 Jun 90	10400000	56
I-315-SE	Village Organization and Management Project	IFAD	BOAD	HC	02 Dec 92	13 Aug 93	31 Dec 99	5800000	73
S-15-SE	Agro-Forestry Development Project	IFAD	BOAD	HC	30 Nov 88	07 Nov 89	30 Jun 98	8300000	90
S-18-SE	Second Small Rural Operations Project	WB/IDA	WB/IDA	HC	13 Sep 89	05 Mar 90	30 Jun 99	5100000	51
S-30-SE	Agricultural Development Project in Matam	IFAD	BOAD	HC	11 Dec 91	27 Apr 93	31 Dec 00	11700000	83
I-402-SN/ S-47-SN	Rural Microenterprise Project	IFAD	BOAD	HC	06 Dec 95	03 Jan 97	31 Mar 03	5000000	28
I-462-SN	Village Management and Development Project	IFAD	BOAD	HC	04 Dec 97	09 Aug 99	30 Jun 07	6900000	4
I-489-SN	Agroforestry Project to Combat Desertification	IFAD	WB/IDA	HC	02 Dec 98	01 Sep 99	31 Dec 05	5850000	6
I-524-SN	National Rural Infrastructure Project	WB/IDA	WB/IDA	HC	09 Dec 99	Not eff.		5400000	

2



DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK

Hierarchy of Objectives	Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation	Critical Assumptions
I. Contributions to the strategic objectives Reduction of rural poverty Replicability of Rural Development Approaches Improvement of the governance	(i) Incidence of poverty in the project area reduced (ii) POGV-II approach adopted by other projects (iii) Access to public services in the project area improved	<ul style="list-style-type: none"> • Poverty surveys • Participatory evaluations • SIRV and ECOG Participatory project completion evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Stable socio-politic context
II. Project development objective Improve incomes and living conditions of the target rural populations in a sustainable manner	Key outcomes Targeted village communities have developed the capacity to prioritize, implement and manage their local development programmes Living conditions in targeted village communities are significantly improved Incomes of targeted village populations, especially those of women, youth, and small farm families are significantly increased	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory end of project evaluation • Participatory thematic evaluations • Specific surveys 	<ul style="list-style-type: none"> • Coherent maintenance of rural development national strategies
III. Operational objectives Develop village organization and management capabilities Improve living conditions of the targeted village populations Increase incomes of the rural populations and reduce vulnerability of IFAD target group	Key outputs (i) Capacity-building programmes implemented in all targeted villages (ii) Functional community infrastructures established in all targeted villages (iii) Sustainable agricultural production systems are established in at least 20 small farms in all targeted villages (iv) New income-generating activities have been launched successfully by women and youth groups in each targeted village	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory end of project evaluation • Annual evaluations and reports • Participatory thematic evaluations 	<ul style="list-style-type: none"> • Favourable economic environment; • No constraints in institutional environment



Hierarchy of Objectives		Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation	Critical Assumptions
IV. Output from each component				
1:	Support to village organization and management capabilities	(i) Organizational and managerial capacity-building support has been provided to about 1 500 village organizations (ii) Literacy and specialized training provided to members of about 1 500 village organizations	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory mid-term and project completion evaluations • SARV and ECOG 	<ul style="list-style-type: none"> • Effective cooperation with other parties
2:	Village infrastructure programme	(i) Planning, technical and managerial support has been provided to all targeted village communities for the implementation of their village infrastructure programmes (PIV) (ii) Technical and managerial support has been provided to all infrastructures management committees for the operation, management and maintenance of established infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory mid-term and project completion evaluations • Annual reports • Participatory thematic evaluations • SARV and ECOG 	<ul style="list-style-type: none"> • No interference in project implementation
3:	Support to sustainable production systems and to income diversification	Organizational, technical, managerial and logistic support has been provided to: (i) all targeted villages to implement live hedges and organic fertilization (ii) small farmers in all targeted villages in the areas of agricultural production techniques, marketing, and access to financial services (iii) women and youth groups in all targeted villages programmes for the promotion of their income-generating activities	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory mid-term and project completion evaluations • Annual reports • Participatory thematic evaluations • SARV and ECOG 	<ul style="list-style-type: none"> • Effective cooperation with other parties
4:	Project coordination, monitoring and evaluation	(i) Mechanism of project intervention implemented at the latest at the end of the first year (ii) Technical and financial supports mobilized in due time (iii) Effective monitoring and evaluation system (iv) Annual audits carried out in time and audits recommendations implemented	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory mid-term and project completion evaluations • Annual reports • Participatory thematic evaluations 	<ul style="list-style-type: none"> • Effective cooperation with other parties • No interference in project implementation

Hierarchy of Objectives	Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation	Critical Assumptions
<p>V. Components and sub-components</p> <p>Component 1: Support to village organization and management capabilities</p> <p>a) Assessment of village organization and management capabilities, b) Participatory planning process; c) Support to organization and management</p> <p>Component 2: Village infrastructure programme</p> <p>a) Priority village infrastructure programme b) Priority inter-village infrastructure programme</p> <p>Component 3: Support to sustainable production systems and to income diversification</p> <p>a) Sustainable production systems b) Income diversification c) Access to financial services</p> <p>Component 4: Project coordination, monitoring and evaluation</p> <p>a) Project coordination, oversight, and financial management b) Monitoring and evaluation</p>	<p>Components cost</p> <p>USD 1.8 million</p> <p>USD 12.6 million</p> <p>USD 2.5 million</p> <p>USD 2.6 million</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory mid-term and project completion evaluations • Annual reports • Participatory thematic evaluations 	



COÛTS ET FINANCEMENT

Coûts du projet selon les catégories de dépenses

Composantes	(milliers USD)			% en devises	% des coûts de base
	Monnaie locale	Devises	Total		
I. Coûts d'investissement					
A. Équipements et moyens de transport					
Équipements	525	205	729	28	4
Moyens de transport	64	127	190	67	1
Total partiel Équipements et moyens de transport	588	331	920	36	4
B. Formation, études et assistance technique					
Formation	2 185	46	2 229	2	11
Études et contrats	548	298	843	35	4
Conventions	871	-	871	-	4
Assistance technique	4	104	107	97	1
Total partiel Formation, études et assistance technique	3 605	447	4 052	11	19
C. Fonds d'appuis					
Microprojets villageois	10 769	-	10 769	-	52
Microprojets intervillageois	3 007	-	3 007	-	14
Fonds de risque	81	-	81	-	-
Total partiel Fonds d'appuis	13 857	-	13 857	-	67
Total coûts d'investissement	18 050	779	18 050	4	91
II. Dépenses récurrentes					
A. Salaires et indemnités	1 224		1 224		6
B. Entretien et fonctionnement	441	311	751	41	4
Total des Dépenses récurrentes	1 665		1 975	16	9
Total des coûts de base	19 715	1 090	20 804	6	100
Provisions pour aléas d'exécution	173	36	210	17	1
Provisions pour aléas financiers	391	79	471	17	2
Total des coûts du projet	20 279	1 205	20 484	6	103



PLAN DE FINANCEMENT PAR COMPOSANTE
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		BOAD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Développement des capacités villageoises	1 731	83,2	-	0,0	-	0,0	349	16,8	2 080	9,7	44	1 687	349
B. Programme d'infrastructures villageoises	7 019	51,0	2 040	14,8	3 087	22,4	1 630	11,8	13 776	64,1	-	12 146	1 630
Programme prioritaire d'infrastructures villageoises	7 019	65,0			2487	23,0	1263	12	10 769	50,1		9 506	1263
Programme d'infrastructures intervillageoises			2 040	68,0	600	20,0	367	12	3 007	14,0		2640	367
C. Amélioration et diversification des revenus ruraux	1 996	85,4	-	0,0	-	0,0	341	14,6	2 337	10,9	180	1 816	341
D. Coordination, suivi et évaluation de la mise en oeuvre	2 925	88,9	-	0,0	-	0,0	365	11,1	3 290	15,3	981	2 032	277
Total des décaissements	13 671	63,6	2 040	9,5	3 087	14,4	2 686	12,5	21 484	100	1 205	17 672	2 598





ORGANISATION ET GESTION

A. Organisation du projet

1. La mise en œuvre sera basée sur les principes de base suivants: **les populations déterminent les priorités et sont au centre de l'action, les femmes jouant un rôle clé**: Les investissements à réaliser et les activités d'appui fournies par le projet répondront aux priorités déterminées par les populations ciblées sur la base de critères d'éligibilité prédéfinis; **le faire – faire sera préféré à l'intervention directe**, les appuis du projet étant fournis par le biais de contrats de prestations de services avec des opérateurs des secteurs privés, associatifs et publics; et c) **la complémentarité et les synergies avec d'autres intervenants seront développées**, le projet jouant un rôle de facilitation de l'accès des populations à des services et appuis fournis par d'autres projets et structures d'appui.

2. Le **Ministère chargé de l'Agriculture** sera l'administration responsable de la tutelle du projet. La tutelle aura pour objet de veiller à ce que les interventions du projet s'inscrivent dans le cadre des objectifs lui assignés et des orientations retenues pour sa mise en oeuvre. La coordination de la mise en oeuvre sera confiée une unité de coordination et de gestion du projet (**UCG**) contractualisée et dotée de l'autonomie administrative et financière. L'UCG assurera: la programmation globale des interventions du projet, la coordination de la mise en oeuvre, le suivi et le contrôle des performances des opérateurs contractualisés, la coordination des évaluations participatifs, et la gestion financière.

3. La mise en œuvre proprement dite des activités au niveau des villages sera du ressort des populations par le biais de leurs structures villageoises. Les populations des villages ciblés seront appuyées dans l'identification des programmes d'appuis et dans la mise en oeuvre des activités du projet par des opérateurs partenaires polyvalents (**OPP**), à raison d'un OPP par région. Le programme d'appuis de chaque village sera préparé avec les populations concernées, et devient exécutoire une fois retenu dans le cadre des PTBA. Les appuis à forte teneur technique seront contractualisés à des prestataires techniques spécialisés.

4. **Complémentarité et synergie avec d'autres projets et programmes.** Durant la première phase, le POGV avait progressivement développé des relations de coopération avec les différents projets intervenant dans la zone, notamment le projet d'auto-promotion et de gestion des ressources naturelles (PAGERNA), financé par la GTZ, et le projet de gestion communautaire des ressources naturelles (PCGRN), financé par l'USAID. En outre trois projets à envergure nationale, le PNIR, le PROMER, et le PSAOP, prévoient des débiteront prochainement leurs activités dans la zone. L'ensemble de ces projet ont désireux d'établir des relations de coopération avec le POGV-II. A cet effet, et dès la date de sa mise en vigueur, le POGV-II signera, avec chacun de ces projets, des accords qui définissent les principes de coopération, clarifient les responsabilités respectives eu égard à leurs interventions au niveau des populations, et préciseront les modalités pratiques de collaboration.

B. Coordination et Gestion du Projet

Pilotage du projet

5. La tutelle de l'administration sera exercée par le biais d'un **Comité de pilotage (CP)**. Le comité de pilotage sera mis en place par le Ministère chargé de l'Agriculture, et aura pour missions l'orientation des activités du projet, le suivi a posteriori des réalisations, et la facilitation des relations du projet avec d'autres institutions publiques et privées. Le CP sera présidé par le Ministre chargé de l'agriculture, et sera composé d'un nombre limité de membres représentant d'une part les bénéficiaires, et d'autre part les principales institutions publiques et privées concernés par la mise en oeuvre du projet. Le CP se réunira deux fois par an en séance ordinaire. L'une de ces deux réunions devra se tenir au plus tard le 30 novembre de chaque année, et sera consacrée à l'examen et à la validation des programmes de travail et budgets annuels (PTBA) avant leur soumission à l'institution



coopérante et aux bailleurs de fonds, et à l'étude des rapports d'activités de l'année en cours. Le coordinateur de l'UCG assurera le secrétariat du CP.

6. Le suivi et l'évaluation seront assurés par un système intégré d'outils servant à l'amélioration constante de l'efficacité des activités des différents acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du projet.

7. Chacune des agences d'exécution devra procéder à la mise en place d'un dispositif de **suivi interne**, conçu comme un guide à l'action ciblé, et précisant les modalités de collecte, d'enregistrement et d'analyse des informations pertinentes à la mise en oeuvre des activités dont elle est responsable. Chaque village encadré, en tant qu'agence d'exécution, devra assurer la tenue régulière de registres d'activités sur chacun des programmes réalisés avec l'appui du projet. Chaque OPP sera tenue d'appuyer les villages de sa zone dans la mise en place et la tenue de leurs registres d'activités. Les OSP devront aider les structures villageoises qu'elles ont la responsabilité d'appuyer dans la mise en place et l'utilisation d'outils similaires.

8. Le système d'évaluation sera basée sur des **auto-évaluations annuelles** au niveau de chaque village encadré. Ces auto-évaluations seront conduites d'une manière interactive entre les structures villageoises et les différents partenaires ayant contribué à la mise en oeuvre (OPP, OSP, prestataires de service et de travaux, etc.) avec une facilitation assurée par le responsable régional du suivi de l'UCG. Ces évaluations seront organisées sur la base de la SIRV et l'ECOG, qu'elles serviront à actualiser, et devront déboucher sur l'élaboration des programmes d'activité du village de l'année suivante. Au niveau de l'ensemble du projet, il est prévu une évaluation à mi-parcours et une autre finale, qui seront basées aussi sur des méthodes participatives similaires, facilitées par des prestataires de service externes au dispositif de mise en oeuvre du projet. Ces évaluations porteront à la fois sur les modalités d'intervention du projet et sur leur impact sur les bénéficiaires, notamment les groupes vulnérables, femmes et jeunes. D'autres évaluations participatives seront aussi réalisées pour trouver des réponses à des thèmes importants liés à la mise en oeuvre du projet.

9. **Système d'émulation et de promotion.** Ces évaluations serviront de support à un système d'émulation et de promotion des meilleures expériences villageoises en termes de mise en oeuvre de leur PDV. Le système comportera des prix par région pour les meilleures réalisations villageoises (qualité, coût, célérité, méthode), et des ateliers et visites servant à les diffuser auprès des autres communautés villageoises.

Coordination de la mise en oeuvre et gestion du projet

10. L'unité de coordination et de gestion du projet (UCG) devra disposer de l'autonomie administrative et financière, et aura pour mission la coordination des interventions du projet, l'administration des contrats et conventions, la gestion financière, et le suivi et l'évaluation. Ses principales attributions seraient comme suit:

- la gestion administrative et financière des moyens du projet;
- la planification générale des activités du projet;
- l'élaboration des modalités et procédures pour la mise en oeuvre;
- la préparation, la gestion et le suivi des contrats de prestations de services avec les les OPP, les OSP et d'autres prestataires de services techniquesmarchés pour la mobilisation de prestataires du secteur privé et associatif, et des conventions avec des partenaires institutionnels;
- la coordination entre les divers intervenants dans la mise en oeuvre et la supervision générale des prestations et services fournis;
- le suivi interne et la documentation des activités;



APPENDIX V

- l'élaboration des PTBA et des rapports d'activité stipulés par l'Accord de prêt et leur transmission aux instances concernées (administration, institution coopérante et bailleurs de fonds);
- la représentation du projet dans ses relations avec les institutions publiques et privées;
- l'animation des instances de concertation et de coordination au niveau provincial et local.

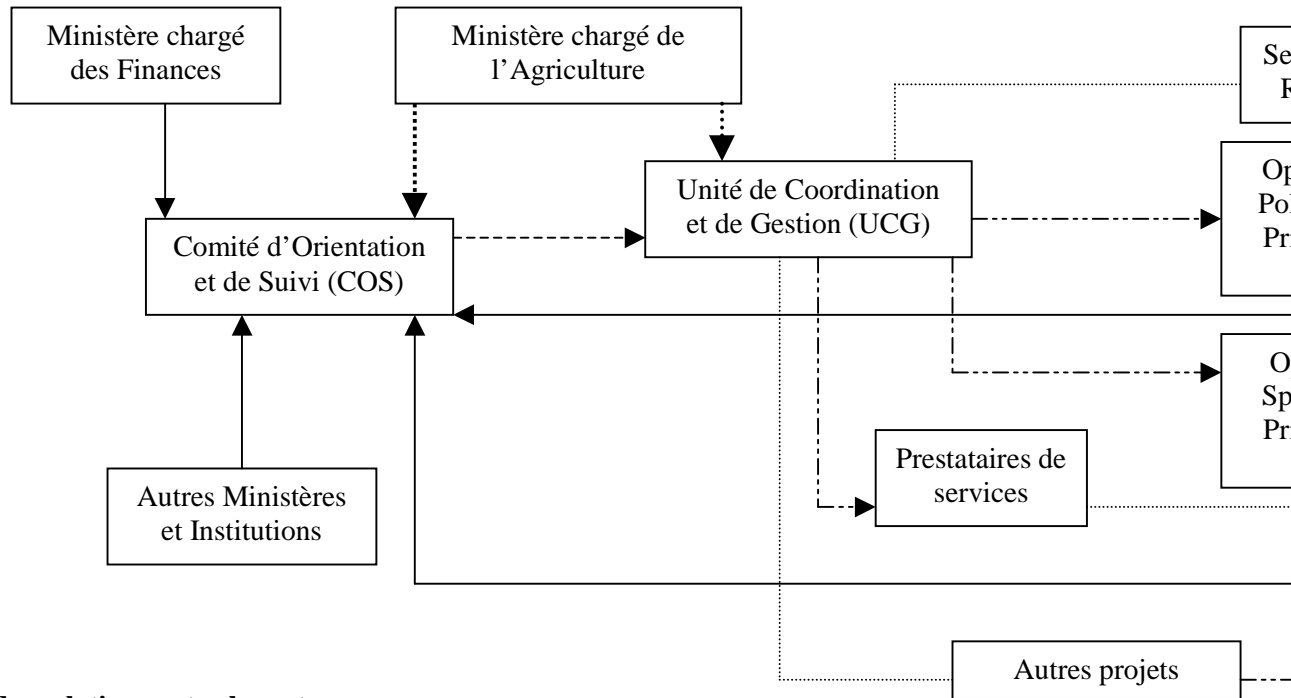
11. L'UCG aura à sa tête un coordinateur et comportera le personnel clé ci-après:

- Un responsable administratif et financier, appuyé par un aide-comptable;
- Un responsable des appuis au développement des capacités;
- Un responsable des infrastructures villageoises;
- Un responsable des appuis aux systèmes productifs durables et à la diversification des revenus;
- Un responsable du suivi et de l'évaluation, appuyé par trois responsables régionaux du suivi à raison d'un par région.

12. La sélection du coordinateur de l'UCG et du responsable administratif et financier se fera sous l'autorité du Ministère de l'agriculture sur la base d'un appel à candidatures ouvert aux cadres qualifiés des secteurs public, associatif, et privé. La sélection du personnel technique, de gestion et d'administration sera du ressort du coordinateur, et sera effectuée sur la base d'appels à la concurrence similaire. Le personnel de l'UCG sera recruté sur la base de contrats de deux ans renouvelables. Le recrutement du coordinateur de l'UCG, du responsable administratif et financier, et de tout le personnel clé sus – cité au paragraphe 8 ci-dessus se fera après avis de non - objection de l'institution coopérante et du FIDA.



SCHEMA D'ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE



Nature des relations entre les acteurs

-➔ Ministère chargé de l'agriculture assure la présidence du COS et la sélection du coordinateur UCG.
- ➔ Membres du COS
- - - - -➔ Orientation et suivi à posteriori par le COS
- - - - -➔ Relations contractuelles UCG – OPP et OSP
- - - - - Relations de coopération, facilitation
- - - - - Appuis POGV-II aux populations
- - - - -

Appuis aux populations autres que ceux du POGV-II